

Arcis-sur-Aube, le jeudi 19 septembre 2019,

Mesdames et Messieurs les Parents d'Elèves de 5^{ème} 2-3-4

Références : 2019-2020 CDN

Objet : Classe de neige 2020

Madame, Monsieur,

Le principal
Roland MUNCH
Secrétariat
de direction

Affaire suivie par
M. Bonneville
Téléphone
03 25 37 85 52
Fax
03.25 37 00 12
Mél
ce.0100665U@ac-reims.fr

13 rue de Brienne
10700 Arcis-sur-Aube

Le collège projette d'organiser un séjour à la montagne à ARECHES-BEAUFORT (Savoie) au cours du mois de janvier 2020 pour les élèves de 5^{ème}-2-3-4 (51 élèves maximum).

Une **réunion d'information** est organisée le **lundi 23 septembre à 17h30** au collège au réfectoire.

La durée du séjour est fixée à 5 jours du **lundi 27 janvier au matin au vendredi 31 janvier 2020 au soir**. Celui-ci se déroule dans des conditions matérielles excellentes tant en ce qui concerne l'hébergement que la pratique du ski.

Le coût (hors déductions éventuelles) du séjour s'élève à **275€** par enfant.

Ce prix comprend :

- Le voyage aller-retour en car
- La pension complète du samedi au vendredi
- Les remontées mécaniques
- La location du matériel de ski, casque obligatoire compris.
- Les leçons avec des moniteurs de l'Ecole de Ski Français.

Le Foyer Socio-Educatif participera au financement du voyage après décision de l'Assemblée générale du FSE à la rentrée. De votre côté, vous pouvez bénéficier d'aides des comités d'entreprise, de la Mutualité Sociale Agricole, et du Fonds Social Collégien. Il vous incombe de vous adresser directement à la mairie de votre commune qui peut éventuellement vous verser une aide. Pour faire baisser le budget, toute proposition et aide sera étudiée à la rentrée (soirée repas, vente, loto du collège avec le FSE...).

Si vous désirez maintenant que votre enfant participe à la classe de neige nous vous demandons, pour le **30/09/19** de bien vouloir nous retourner la fiche d'inscription ci-jointe **à Mme BENEZECH et M BONNEVILLE (prof EPS) exclusivement en salle 120**, avec un premier versement obligatoire de **100€ (espèces ou chèque) sous conditions que le collège soit en possession d'une photocopie de la CI ou passeport ou d'une attestation d'une demande faite en mairie ce jour même et que votre enfant ne soit pas inapte aux cours d'EPS sur une longue période avant ou pendant la classe de neige (seul le prof d'EPS prendra la décision et non le médecin) et que son comportement ne pose pas de problème de sécurité pour l'équipe encadrante.**

Les paiements s'échelonneront au rythme suivant :

- 90€ pour le 14 octobre 2019.
- 85€ pour le 12 novembre 2019.

Les dates sont à respecter **IMPERATIVEMENT**.

Les chèques seront à libeller à l'ordre de l'agent comptable du collège (veillez à ce qu'ils soient approvisionnés). **Ils seront tirés à la fin de chaque mois sauf avis contraire mais devront être donnés aux dates prévues de l'échéancier.**

Important :

- 1. L'inscription ne sera définitivement validée qu'à réception du chèque de 100€.**
- 2. En cas de désistement volontaire, le chèque d'inscription ne sera pas remboursé (si raison médicale : remboursement après déduction faite des charges incompressibles : bus, ESF, dossier d'étude).**
- 3. En cas de non versement du solde avant la date du départ, l'inscription sera annulée avec conservation totale des versements.**
- 4. Le non-respect des dates de versement entraînera l'annulation de l'inscription avec les conséquences de l'article 3.**

Les inscriptions seront validées à réception de toutes les pièces demandées et classées par ordre d'arrivée pour constituer la liste définitive des participants (**51 élèves maximum**). **Tous les chèques et futurs documents demandés seront à remettre exclusivement et en main propre à Mme BENEZECH ou M BONNEVILLE (aucun courrier ou dépose dans la boîte aux lettres du collège ne sera accepté pour des raisons de responsabilité)**. Une liste d'attente pourra être établie dans le cas d'éventuels désistements ou d'un nombre de volontaires supérieur aux places disponibles. Une réunion d'information sera programmée avant le départ. La date vous sera communiquée en temps utile. Dès à présent vous pouvez consulter le blog de la classe de neige 2012 pour avoir un aperçu très précis du projet :

<http://cdn2012.e-monsite.com/>

Le blog 2019/20 avec lequel vous pouvez déjà communiquer :

<http://cdn2019.e-monsite.com/>

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Principal,

Roland MUNCH